



Mont
Saint
Aignan

RETRAIT DU MAIRE AU NOM DE LA COMMUNE A UNE DÉCLARATION PRÉALABLE

CADRE 1 : RETRAIT DE DÉCLARATION PRÉALABLE demandée le 23/04/2025 par : Monsieur Stéphane DUPRAY demeurant à : 3 rue de la Paix 76130 MONT-SAINT-AIGNAN représenté par : Monsieur Thibault GANCEL (nouveau propriétaire de la propriété de Monsieur Stéphane DUPRAY) pour : Construction d'une piscine et d'une terrasse sur un terrain sis à : 3 Rue de la Paix à Mont-Saint-Aignan	CADRE 2 : DÉCLARATION PRÉALABLE n° : DP 076 451 22 00162 2025.522 surface de plancher (1) : - surface du terrain : 1249,00 m ² cadastre : AN296
---	---

LE MAIRE

Vu la demande de déclaration préalable sus-visée (cadre 1) ;
Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L 332.10 et R 332.22 ;
Vu le code général des impôts et notamment son article 1723 Q ;
Vu l'autorisation de déclaration préalable DP 076 451 22 00162 en date du 08/12/2022
délivrée à Monsieur Stéphane DUPRAY pour la construction d'une piscine et d'une terrasse ;
Vu la demande gracieuse parvenue en mairie le 23/04/2025 tendant au retrait de la dite
déclaration ;

ARRÊTE

ARTICLE 1 : l'autorisation de déclaration préalable susvisée est **retirée**.

ARTICLE 2 : madame la directrice générale des services de la ville et monsieur le directeur
des services techniques de la ville de Mont-Saint-Aignan sont chargés, chacun en ce qui le
concerne, de l'exécution du présent arrêté.

le 28 avril 2025
pour le maire et par délégation



Bertrand CAMILLERAPP
adjoint au maire chargé de l'urbanisme
et du patrimoine